

Commune de
LAIGNEVILLE

PLAN LOCAL
D'URBANISME

REVISION

DOCUMENT
PROVISOIRE

ARRET

Vu pour être annexé à la
délibération en date du :
30 JUIN 2020

6a

NOTICE SANITAIRE

RESEAU D'EAU POTABLE

NB : La terminologie « eau potable », telle qu'utilisée dans l'ensemble du dossier de PLU, doit être entendue comme « eau destinée à la consommation humaine ».

La commune de Laigneville est alimentée en eau potable par un réseau qui est géré par la Communauté de Communes du Liancourtois - La Vallée Dorée (CCLVD). L'exploitation du réseau est effectuée en régie (non confiée à un prestataire).

L'eau potable distribuée provient d'un champ captant de 5 forages situés sur le territoire de Labruyère. L'eau est stockée dans un château d'eau situé sur cette commune dans le hameau de « La Demi-Lune » (réservoirs de Laigneville non fonctionnels).

Le réseau d'adduction en eau potable dans le bourg de Laigneville présente des canalisations de diamètre égal ou supérieur à 100 mm dans les rues principales. Les canalisations d'eau ont été remplacées dans la rue du 08 mai 1945 à l'occasion de la réfection de la traversée de Laigneville (deux canalisations de 200 mm et 250 mm de diamètre).

De plus, le réseau a été raccordé à la commune de Cauffry à l'extrémité de la rue Victor Hugo, au nord-est de Laigneville, par une nouvelle canalisation de 150 mm de diamètre ; ce raccordement a permis de renforcer le réseau d'eau à Sailleville.

La distribution de l'eau est complétée par des canalisations dites secondaires. De diamètre inférieur à 100 mm, elles complètent la structure principale du réseau. De plus, certaines voies sont alimentées par des canalisations en antenne (non bouclées), c'est le cas notamment de certaines voies en impasse.

La qualité de l'eau sur la commune est aujourd'hui satisfaisante.

Enfin, une réflexion est en cours s'agissant d'une interconnexion future avec le réseau de la Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise (qui permettrait de sécuriser l'alimentation en eau en cas de problème sur le réseau).

Le plan du réseau d'eau potable est annexé au dossier de Plan Local d'Urbanisme (pièce n°6b).

RESEAU D'ASSAINISSEMENT

↳ La commune dispose d'un réseau collectif d'assainissement des **eaux usées**, dont la gestion est assurée par la Communauté de Communes du Liancourtois - La Vallée Dorée (CCLVD). L'exploitation du réseau est confiée à SUEZ.

Le réseau collectif dessert l'ensemble du bourg de Laigneville. Seules les constructions isolées situées sur le rebord du plateau au voisinage du stade, ainsi que les exploitations agricoles situées route de Rousseloy au nord-ouest de la ville, disposent d'un assainissement individuel.

Le réseau a fait l'objet en 2007 de travaux au centre de Laigneville afin de transformer l'ancien réseau unitaire en réseau séparatif.

Le réseau d'assainissement se compose de conduites permettant l'acheminement des eaux usées, qui peuvent être associées à des conduites de refoulement et à des postes de relèvement qui assurent le fonctionnement du réseau en compensant les différences altimétriques. Dans la commune de Laigneville, il est répertorié 6 postes de refoulement.

Les eaux usées sont traitées à la station d'épuration de Monchy-Saint-Eloi. Mise en service en 2008, cette station présente une capacité de traitement de 27 000 équivalents-habitants. Les eaux épurées sont rejetées dans la rivière de la Brèche.

Le plan du réseau d'assainissement est annexé au dossier de Plan Local d'Urbanisme (pièce n°6c).

Par ailleurs, le zonage d'assainissement a été révisé sur l'ensemble du périmètre de la CCLVD (enquête publique du 10/02/2020 au 14/03/2020). Alors que l'ancien zonage d'assainissement de Laigneville (qui avait été approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 23/01/2007), confirmait le réseau collectif actuel et prévoyait également un raccordement du secteur du stade à l'assainissement collectif, le zonage révisé prévoit le maintien du secteur du stade en assainissement individuel.

Le zonage d'assainissement est annexé au dossier de PLU (pièce n°6d).

↳ S'agissant des **eaux pluviales**, la commune dispose d'un réseau collecteur géré par la Communauté de Communes du Liancourtois - La Vallée Dorée (CCLVD).

Le réseau collecteur est déployé sur une très large part du bourg de Laigneville, et comprend plusieurs nouveaux tronçons et avaloirs qui ont été installés à l'occasion de la réfection de la rue du 08 mai 1945 ; ces aménagements ont permis d'améliorer la gestion des eaux pluviales.

Les eaux pluviales recueillies sur le territoire se dirigent vers le milieu naturel ; elles s'acheminent en plusieurs points vers l'exutoire principal qu'est la rivière de la Brèche. La gestion des eaux pluviales est complétée par plusieurs bassins d'orage, dont celui situé rue de Mello face au pôle d'équipements publics (face au complexe « Raymond Devos »). Il n'est pas constaté sur la commune de désordres hydrauliques majeurs lors de fortes précipitations.

Le plan du réseau d'assainissement des eaux pluviales est annexé au dossier de PLU (pièce n°6c).

Par ailleurs, à l'occasion de la révision des zonages d'assainissement de l'ensemble des communes de la CCLVD, un zonage d'assainissement des eaux pluviales a été élaboré (enquête publique du 10/02/2020 au 14/03/2020).

Le document prévoit de limiter la quantité rejetée lorsque l'infiltration sur la parcelle est impossible. Ce débit de fuite maximal sera de 2l/s/ha sur une large part du bourg, mais sera réduit à 1l/s/ha sur une partie de la ville située de part et d'autre de la rue du 08 mai 1945. Pour le reste, le document identifie des « zones non urbanisées sensibles au ruissellement », sur l'ensemble du plateau agricole ; la préservation du couvert végétal y est prescrite.

En outre, de manière à palier quelques dysfonctionnements hydrauliques, le zonage d'assainissement pluvial présente des propositions d'aménagement, qui sont reprises dans le chapitre 1.1.5. du rapport de présentation du dossier de PLU.

Il ressort que les préconisations d'ouvrages de gestion des eaux pluviales concernent des espaces qui appartiennent d'ores-et-déjà à la Collectivité, en particulier dans le secteur de la rue du 08 mai 1945 aux abords immédiats des équipements publics. La maîtrise foncière étant ainsi assurée, l'inscription d'emplacements réservés dans le PLU ne sera pas nécessaire.

Pour le reste, les propositions d'aménagement du zonage d'assainissement pluvial concernent le redimensionnement de collecteurs ou le reprofilage de voiries, ne nécessitant donc pas non plus d'emplacements réservés.

Le zonage d'assainissement est annexé au dossier de PLU (pièce n°6d).

COLLECTE DES DECHETS

La gestion des ordures ménagères et du tri sélectif est assurée par la Communauté de Communes du Liancourtois - La Vallée Dorée (CCLVD).

Les déchets sont acheminés au centre de valorisation énergétique de Villers-Saint-Paul.

Une déchetterie est située sur le territoire de Laigneville, rue Pierre et Marie Curie (aux abords de la gare et de la CCLVD). Le site de cette déchetterie étant contraint (espace limité), la CCLVD étudie l'aménagement d'un nouvel équipement sur un autre site.